

ANPNOGD 03
9 RUE DES GLYCINES
03230 LUSIGNY



Association Nationale
des Pupilles de la Nation
Orphelins de Guerre
ou du Devoir
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot, groupement 114

Assemblée Générale 2022 à Cérilly

Notre assemblée générale s'est tenue donc à la salle d'honneur de la mairie de Cérilly, qui pour cette occasion, a été mise gratuitement à notre disposition par MR le Maire

A 9H30, le Président accueille les participants dans cette magnifique salle où le café accompagné de la brioche nous est servi. A 10H, le Président ouvre la Séance : 58 adhérents, 14 participants, 21 pouvoirs : le quorum est atteint et la réunion peut débiter.

En préambule, Le Président demande d'observer une minute de silence en hommage aux disparus pendant l'année : Mme Bretignolles et notre centenaire MR Chauchard.

MR Le Maire de Cérilly prononce une allocution pour exposer sa sympathie et son grand intérêt pour notre association.

RAPPORT DU PRESIDENT : au cours de cette année, plusieurs réunions du bureau national se sont tenues à Paris. Celui-ci a été réorganisé. Des contacts ont été pris avec les Députés et les Sénateurs. A noter également, un échange de courriers avec Mme la Première Ministre et Mme la Secrétaire d'Etat aux anciens Combattants, un exemplaire de ces courriers a été distribué aux participants. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

A ce jour, aucun résultat n'a été obtenu.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER :

- RECETTES : 1250 euros
- DEPENSES : 1455,01 euros
- SOLDE : -201,01 euros
- CCP au 31/12/2021 : 3836,21 euros



Le président Claude BRUN prépare ses documents



Monsieur le Maire de CERILLY nous accueille dans la salle du conseil lors de son allocution de Bienvenue

Le commissaire au compte valide ce bilan qui est également approuvé à l'unanimité.

A noter que le déficit est dû au remboursement des frais de déplacement pour les réunions à Paris qui ne sont pas pris en charge par le national.

QUESTIONS DIVERSES :

- Forfait de 50 euros accordé au porte drapeau : Approuvé à l'unanimité
- Commémoration le 8 mai et le 11 novembre devant la stèle de la Poste :

Une participation aux frais d'organisation avec l'association ACVGPTT de 100 euros est approuvée à l'unanimité.

- Le nombre de pupilles de la nation est de 26000 environ

Mme Vichard propose l'attribution de la demie part aux pupilles de la nation sans remettre en cause le droit à réparation.

Résolution à ajouter à l'ordre du jour lors du congrès :

IL FAUT SUPPRIMER DU DECRET LE MOT BARBARIE !

Nos pères ou mères ont donné leur vie pour sauver la France

Peu importe comment ils ont perdu celle-ci, ils sont tous MORTS POUR LA FRANCE et les pupilles de la nation ont tous soufferts de la même façon, **c'est pourquoi ils ont tous droit à réparation sans discrimination.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 11H30.

S'en suit un vin d'honneur qui nous est offert par MR LE MAIRE. Et pour conclure, un excellent repas nous est servi au restaurant « CHEZ CHAUMAT ».

Pour mémoire : Le site internet de l'association peut être consulté avec un PC ou un SMARTPHONE : anpogd.net Pour accéder au menu du site, cliquez sur les trois tirets en haut à droite (PC).

Rédigé par Janine Vichard et Pierre Tetenoire



Les adhérents réunis autour de Mr le Maire, du Président Claude BRUN et du bureau de la délégation
Dans la superbe salle de conseil Municipal de CERILLY